

# Projet pédagogique du Pôle enfance de Quistinic 2025-2026

## LE BIEN-ÊTRE DANS LE PARCOURS DE L'ENFANT



Pôle enfance jeunesse

Tri Pemor'h Bihan

Rue Pierre de Coubertin

QUISTINIC 56310

02.97.79.21.14

Rédigé par LE GUERN Chloé

Directrice LE GOHLISSE Camille



# Table des matières

---

Introduction :	4
Informations de la structure organisatrice :	5
Horaires :	5
Tarification :	6
Modalités d'inscription :	7
Inscription mercredis et vacances :	7
Inscription périscolaire :	7
Le public accueilli :	8
Les taux d'encadrement :	8
L'équipe encadrante :	9
Les repas :	9
Inscriptions :	9
Organisation :	9
Les responsables du service restauration :	9
Le prestataire :	9
Les menus :	10
Les PAI (Projet d'Accueil Individualisé) :	10
Les régimes alimentaires :	10
Repas exceptionnels :	10
Les pique-niques :	10
Les goûters :	10
Le petit déjeuner :	11
Nature des activités :	11
Sportives :	11
Manuelles :	11
Activités principales :	12
Activités secondaires :	12
Intervenants/Sorties :	12
Mutualisation avec l'accueil de loisirs de Bubry :	13
Transports :	13
Temps exceptionnels :	14
Mini-camps d'été :	14
..... :	14
Soirée :	15

Nuitée :.....	15
Le thème :.....	15
Projet des animateurs :.....	15
Le rôle du directeur :.....	16
Le rôle et mission des animateurs :.....	17
Rôle et fonctionnement de l'équipe d'animation :.....	17
Compétences et savoir-faire :.....	17
Interdits des animateurs :.....	18
Santé :.....	19
Sécurité :.....	19
Incendie :.....	19
Bâtiment :.....	19
Points de forte vigilance :.....	19
Déroulement d'une journée extrascolaire (mercredi et vacances) :.....	20
Déroulement du temps périscolaire :.....	21
Aide aux devoirs :.....	21
Hygiène :.....	22
Hygiène alimentaire :.....	22
Hygiène corporelle :.....	22
Temps de repos et temps calme :.....	22
Temps de repos :.....	22
Temps calme :.....	23
Environnement :.....	23
Les locaux :.....	23
Extérieur :.....	23
Objectifs :.....	24
Les règles de vie :.....	25
Mesures envisagées pour les enfants porteurs de handicap :.....	26
Budget annuel :.....	27
Grille d'évaluation :.....	28

## Introduction :

---

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) s'inscrit dans la continuité éducative et pédagogique des autres environnements de l'enfant : l'école et la maison. Il a pour but d'accompagner les enfants dans leur développement. Il leur permet d'apprendre à vivre en collectivité, apprendre le respect, la tolérance, l'autonomie et développer sa créativité. C'est un lieu de sociabilisation, de sécurité et de jeux où l'enfant s'épanouit. Il apprend, trouve sa place et s'exprime.

## Informations de la structure organisatrice :

---

L'accueil de loisirs sans hébergement Tri pemor'h bihan se situe dans la commune de Quistinic dans le Morbihan qui compte 1456 habitants.

Quistinic se situe dans la vallée du blavet, un territoire boisé et verdoyant comportant plusieurs kilomètres de sentiers de randonnée. C'est également une commune qui a su conserver son patrimoine. En effet, le village de Poul Fétan témoigne des traditions et héritages.

La commune est également rattachée à Lorient agglomération.

Le gestionnaire de l'ALSH est la mairie de Quistinic ayant pour représentant Monsieur PICHON Antoine. Camille Le GOHLISSE est la directrice du pôle enfance jeunesse et Chloé LE GUERN est l'adjointe de direction, stagiaire BAFD. La structure accueille les enfants scolarisés de la maternelle à 12 ans. La structure est déclarée auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement, et aux Sports (SDJES) et auprès de la CAF.

### Horaires :

- L'accueil périscolaire ouvre le matin à 7h00 jusqu'à 8h45 ainsi que le soir à 16h30 jusqu'à 19h15.
- L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis en période scolaire de 7h00 à 19h00.
- Durant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.
- Pendant les deux dernières semaines de l'été, l'accueil se déroule à l'accueil de loisirs de Bubry pour un nombre de places limités. Un animateur accueille les enfants à l'accueil de loisirs de Quistinic puis emmène les enfants en mini-bus, tout en assurant l'animation sur le site.

Vacances de la Toussaint	Vacances de Noël	Vacances d'hiver	Vacances de Pâques	Vacances d'été
18 octobre 2025 – 2 novembre 2024	20 décembre 2025 – 4 janvier 2025	14 février 2026 – 2 mars 2026	11 avril 2026 – 27 avril 2026	4 juillet 2026 – septembre 2026 2 dernières semaines d'août à Bubry

## Tarification :

### Accueil périscolaire :

Tarifs	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : - 30%
¼ heure	0.50€	0.40€	0.35€
Goûter	0.65€	0.52€	0.45€
Pénalité retard (après 19h15)	10.00€	10.00€	10.00€
Enfants de la commune	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : - 30%
½ journée sans repas :	6.00€	4.80€	4.20€
½ journée avec repas :	9.00€	7.20€	6.30€
Journée sans repas :	11.00€	8.80€	7.70€
Journée avec repas :	14.00€	11.20€	9.80€

Enfant hors de la commune	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : - 30%
½ journée sans repas :	9.00€	7.20€	6.30€
½ journée avec repas :	14.00€	11.20€	9.80€
Journée sans repas :	16.50€	13.20€	11.55€
Journée avec repas :	19.50€	15.60€	13.65€

### Accueil extrascolaire :

Enfant de la commune	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : - 30%
½ journée sans repas :	7.00€	5.60€	4.90€
½ journée avec repas :	9.50€	7.60€	6.65€
Journée sans repas :	12.00€	9.60€	8.40€
Journée avec repas :	15.00€	12.00€	10.50€

Enfant hors de la commune	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : - 30%
½ journée sans repas :	9.00€	7.20€	6.30€
½ journée avec repas :	12.00€	9.60€	8.40€
Journée sans repas :	17.00€	13.60€	11.90€
Journée avec repas :	20.00€	16.00€	14.00€

- Pénalité de 5 euros si un enfant est présent sans être inscrit.

## Modalités d'inscription :

---

Pour accueillir vos enfants au pôle enfance il vous faut remplir et transmettre les documents suivants :

- La fiche d'inscription/sanitaire.
- Les vaccins à jours.
- PAI (Projet d'Accueil Individualisé), PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé). Si votre enfant en nécessite.

### Inscription mercredis et vacances :

Pour les mercredis, il vous sera demandé une inscription dernier délais le lundi avant 10h00, afin d'établir une planification des repas et des effectifs.

Vous pouvez inscrire vos enfants de la manière suivante :

- Journée avec repas (J) ou sans repas (JSR).
  - Matin avec repas (MAR) ou sans repas (MSR).
  - Après-midi avec repas (AMAR) ou sans repas (AMSR).
- L'été, les inscriptions sont uniquement à la journée.
  - Pour les vacances, nous distribuons un document dans les cahiers d'écoles. Nous vous adressons également un mail. Les inscriptions sont possibles jusqu'au vendredi précédent.

### Inscription périscolaire :

Pour l'accueil périscolaire du matin et du soir, aucune inscription n'est demandée.

### Désinscription hors périscolaire matin et soir :

- Pour désinscrire votre enfant, merci de prévenir 48 heures avant le jour J, sous peine d'être facturé.
- Merci de prévenir en amont lorsqu'un tiers vient chercher votre enfant : nom, prénom, carte d'identité.

## Le public accueilli :

### Accueil de loisirs :

La structure est agréée pour 50 enfants maximum, elle accueille des enfants âgés de 2ans et demi à 12ans. Ce sont principalement des enfants qui habitent sur la commune.

### Espace jeunes - passerelle :

A partir de 10 ans, les enfants peuvent accéder à la passerelle : c'est la transition entre l'accueil de loisirs et l'espace jeunes. Les enfants participent aux activités du matin à l'accueil de loisirs et passent ensuite l'après-midi à l'espace jeunes avec Enzo MORENO, directeur de la structure. Le public accueilli sont des jeunes adolescents entre 10 ans et 17 ans.

### Les taux d'encadrement :

- Dans un accueil de loisirs périscolaire déclaré, les taux d'encadrement prévus à l'article R. 227-16 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) peuvent être assouplis à titre expérimental.
- Les dispositions relatives aux normes d'encadrement des mineurs en centres de loisirs à l'occasion des vacances scolaires sont fixées par le décret n°2002-883 du 3 mai 2002 (articles 12 à 22).

#### Taux d'encadrement :

##### Périscolaire :

→ 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans.

→ 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

##### Mercredis :

→ 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans.

→ 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

##### Accueil extrascolaire :

→ 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.

→ 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

#### Les effectifs requis :

→ 50 % qualifiés

→ 30 % stagiaires

→ 20 % non qualifiés

- Durant les activités, l'intervenant, éducateur sportif, etc... peut être compris dans le taux d'encadrement de l'accueil de loisirs.
- Le personnel de restauration scolaire, GABANO Angéline et PHILIPPE Arthur, figure parmi les taux d'encadrement.
- L'accueil de loisirs peut accueillir des bénévoles figurant parmi le taux d'encadrement.

Le nombre d'animateurs est fixé en fonction du nombre d'enfants inscrits.

## L'équipe encadrante :

---

La direction est assurée par LE GOHLISSE Camille, master MEEF PE.

La sous-direction est assurée par LE GUERN Chloé, CAP AEPE, stagiaire BAFD.

La direction de l'espace jeune est assurée par MORENO Enzo, Master MEEF PE.

L'animation est assurée par LE RUYET Albane (BAFA), PHILIPPE Arthur (BAFA), LE GUERN Chloé et MORENO Enzo ainsi qu'une personne en service civique.

Les agents travaillent à l'accueil périscolaire, extrascolaire et temps méridien à l'année. L'équipe est complétée pendant les vacances par des saisonniers, stagiaires ou non, possédant ou non un diplôme dans l'animation.

## Les repas :

---

### Inscriptions :

Les inscriptions à la cantine se font via le portail famille. Un code d'accès vous est donné lors de l'inscription de votre enfant au pôle enfance.

Si votre enfant est inscrit pendant les mercredis et vacances, les inscriptions à la cantine sont prises en compte lors de l'inscription de votre enfant au centre de loisirs.

### Organisation :

Les repas se déroulent de 12h00 à 13h00 à la cantine du pôle enfance de Quistinic.

Le service se fait à table par les animateurs et l'agent de restauration. Les animateurs mangent ensemble et assurent les besoins de l'enfant :

- Ils incitent à goûter sans forcer, éduquent au goût et à l'hygiène.
- Des animations sont réalisées à la fin du repas avant le temps calme afin de faciliter le retour au calme : jeu du roi, chants, maître du temps...

Pendant les vacances d'été, si les effectifs sont trop importants, le repas des maternelles se déroule de 11h45 à 12h45 et les primaires de 12h30 à 13h30.

Les menus sont affichés toutes les semaines au pôle enfance jeunesse.

### Les responsables du service restauration :

LE GOHLISSE Camille et LE GUERN Chloé ont la responsabilité du service restauration.

### Le prestataire :

Le prestataire sur le périscolaire et extrascolaire est Convivio.

1. La nourriture est livrée en liaison froide. Elle est élaborée en respectant l'équilibre alimentaire des enfants. Les aliments sont stockés dans la partie technique de la cantine.

2. Les règles HACCP sont respectés ainsi que la marche en avant (règles d'hygiène).

### Les menus :

- Ils sont affichés au pôle enfance.
- Ils sont disponibles via le portail famille sur clic&miam.

### Les PAI (Projet d'Accueil Individualisé) :

Les enfants allergiques doivent disposer d'un PAI. Il est mis en place avec l'accord de la famille. Le document doit être rempli par toutes les personnes concernées puis transmis au médecin traitant de l'enfant. Nous nous assurons de faire respecter le PAI de l'enfant par les agents et animateurs en exposant le PAI ainsi que la posologie en cas d'allergie à la vue des agents et animateurs concernés. Les médicaments sous ordonnance sont stockés sous clé. Le PAI suivra l'enfant à chaque déplacement lors d'un repas. Le PAI doit être actualisé tous les ans. Pour tout changement concernant l'évolution de l'allergie de l'enfant, une attestation du médecin sera demandée.

### Les régimes alimentaires :

Les régimes sans porcs : vous avez la possibilité d'en faire la demande. La société de restauration fourni un substitut.

Les régimes végétariens : votre enfant ne peut disposer d'un PAI. Il vous sera demandé de prendre rendez-vous avec la directrice LE GHOLISSE Camille afin de trouver un accord.

### Repas exceptionnels :

Nous organisons parfois des repas spécifiques au thème des vacances. Nous faisons participer les enfants à l'élaboration de ces repas : raclette, fajitas...

Cela permet aux enfants de :

- Découvrir les ingrédients et de les reconnaître.
- Développer la motricité et donner goût à la cuisine.
- Les enfants sont acteurs de la vie collective en participant avec l'aide des animateurs à l'élaboration du repas.

### Les pique-niques :

Lors des sorties en périscolaire ou extrascolaire, nous partons parfois à la journée. Les enfants mangent un pique-nique qui est fourni par Convivio lors de l'inscription du repas.

### Les goûters :

Le goûter est un repas important chez les enfants qui sont en pleine croissance. Il leur apporte les nutriments et énergie qu'ils perdent tout au long de la journée. C'est également un moment de calme et d'échange après une journée chargée.

Les goûters sont fournis par l'accueil de loisirs et sont compris dans l'inscription de l'enfant. Ils sont élaborés de manière à respecter l'équilibre alimentaire :

1. Un produit céréalier,
2. Un produit laitier
3. Un produit fruitier
4. Une boisson : de l'eau, sirop, jus de fruit.

Les menus changent de manière à diversifier et faire découvrir différents aliments.

Lors d'un anniversaire nous proposons de faire de la pâtisserie, ce qui permet à l'enfant de souffler ses bougies au moment du goûter. L'enfant peut emmener des bonbons s'il le souhaite.

Dans un souci de traçabilité, si l'enfant souhaite emmener un gâteau « fait maison » nous proposons d'en discuter avec les parents afin de trouver une solution.

- Les références des aliments sont notées tous les jours dans un cahier afin de garder une traçabilité en cas d'allergie.
- Des échantillons ou plats témoins (100g) sont fait avec la date du jour et conservés pendant 5 jours dans le réfrigérateur.

### Le petit déjeuner :

Tous les derniers mercredis avant chaque vacance nous réalisons un petit déjeuner qui commence à 9h30. Les enfants peuvent participer à sa préparation avec l'animateur, la veille au périscolaire ou le matin même. Nous proposons de faire découvrir différents types de petit déjeuner : pancakes, gaufres, jus de raisin, jus d'ananas, jus de passion, lait, petits fromages... Une bonne manière de commencer la journée.

## Nature des activités :

---

### Sportives :

Les animateurs proposent des activités sportives. Ce sont des jeux principalement collectifs. Ils tendent vers l'apprentissage des règles en collectifs, de la coopération, la patience et la cohésion de groupe. Les enfants doivent apprendre à perdre et à être fair play. Les animateurs disposent de matériels sportifs comme des cerceaux, cônes, plots, ballons, balles. Ils peuvent proposer une balle aux prisonniers, balle américaine, tchoukball, relais...

Les maternelles vont évoluer sur des jeux sportifs adaptés à leur âge comme de la motricité : relais, parcours de motricité, jeux coopératifs, déménageur, danse...

- Les maternelles comme les primaires ont accès à la salle de motricité qui dispose de nombreux éléments de motricité.

### Manuelles :

Les activités manuelles sont adaptées à tous. Idéales pour la réalisation de décors en groupe ou réalisation personnelle. Ce type d'activités tend à développer la motricité fine, la concentration et la créativité.

Les activités manuelles en groupe favorisent l'échange et la cohésion, elle permet d'apprendre à partager ses idées. Les animateurs disposent de matériel dans une salle qui leur est destinée. Ils peuvent proposer de

la peinture, découpage, créations avec éléments de la nature, pinata, fabrications en carton, dessins, pâte fimo, tout en accompagnant l'enfant, ou non. Les enfants ont accès aux feutres, crayons de couleurs, ciseaux et colle pour leurs activités libres.

### Activités principales :

Les activités effectuées au sein de l'accueil de loisirs sont généralement des activités manuelles et sportives :

- Projets collectifs : fresques, construction de décor, pinata...
- Projets individuels : assemblage, peinture, dessin, création d'objet. Les enfants peuvent ramener leur création à la maison.
- Jeux collectifs : balle/ballon, jeux musicaux, jeux sportifs, relais.
- Olympiades.
- Projet des animateurs.

### Activités secondaires :

#### Danse orientale :

Une professeure de danse donne des cours de danse orientale dans la salle de motricité du pôle enfance de 11h00 à 12h00. Elle propose 5 places pour les enfants inscrits au centre de loisirs. Un roulement se fait tous les mercredis.

Objectifs :

- Initier à la danse.
- Découverte d'un style de danse.
- Appréhension de son corps, motricité, confiance en soi.
- Danse en groupe favorisant l'esprit d'équipe et la cohésion.

#### Boxe :

Un intervenant diplômé du comité régional de boxe éducative donne des cours un mercredi sur deux pour les enfants âgés de 6 à 14 ans. 5 places sont proposées aux enfants inscrits au centre de loisirs.

Objectifs :

- Développement physique et moteur
- Éducation à la maîtrise de soi et à la non-violence
- Renforcement du lien social et de la confiance en soi

### Intervenants/ Sorties :

Les intervenants ont pour but de diversifier les activités dans une approche plus ciblée et détaillée. Elle tend vers de nouvelles connaissances et permet de découvrir de nouveaux centres d'intérêts.

*Exemples : Couture, fabrication de cerfs-volants, spectacles de magie, théâtre, rugby, curling...*

Les sorties sont un moyen pour les enfants de s'adapter à un nouvel environnement, tout en s'amusant. Elles permettent de développer de nouvelles connaissances grâce aux sorties sportives et culturelles.

Exemples : piscine, cinéma, parc d'attraction et de jeux (kingoland, mayapark), musée, accrobranche.

Mercredi période scolaire : 1 sortie et/ou 1 intervenant par période.

Vacances scolaires : 1 sortie et/ou intervenant par semaine.

## Mutualisation avec l'accueil de loisirs de Bubry :

### - Partager des projets communs :

Sorties, activités, week-ends spéciaux (futuroscope, puy du fou, semaine au ski). La mutualisation permet de proposer de nouvelles activités aux enfants grâce à la mise en commun et compétences des deux centres.

### - Permettre le maintien de l'ouverture des deux centres de loisirs :

La mutualisation garantit l'ouverture des deux centres sur toute l'année. Elle nous permet d'ouvrir à Noël et au mois d'août.

Lorsque nous fermons une semaine à Noël et deux semaines au mois d'août, nous nous rendons à Bubry. Un nombre de place est limité. Les enfants sont accueillis au pôle enfance de Quistinic puis sont conduits au centre de loisirs de Bubry avec leur animateur pour la journée. Le service de navette permet de faciliter le transport des enfants entre les deux centres de loisirs.

### - Création de liens sociaux :

Les enfants ont l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes, d'élargir leurs horizons. Ils apprennent à interagir avec des personnes différentes et développent de nouvelles compétences, passions ou centres d'intérêt.

## Transports :

Selon les activités et sorties proposées les transports diffèrent :

- **Le Bus** : lors de sorties extérieures nous faisons appel aux sociétés de transport.
- **Le mini-bus** : lors de sorties extérieures nous utilisons le mini-bus de la commune qui dispose de 8 places assises pour enfant. Nous louons également un mini-bus supplémentaire quand cela est nécessaire.
- **Les déplacements à pied** : Nous nous déplaçons à pied dans la commune pour aller au parc, terrain de foot, médiathèque, etc... ainsi qu'en ville. Les animateurs disposent d'un gilet réfléchissant. La réglementation est appliquée et un rappel se fait également aux animateurs saisonniers.
- Les enfants malades en transport s'assoient sur les sièges à l'avant. Nous disposons du nécessaire pour le confort de l'enfant malade (sac à vomis, lingettes...).

## Temps exceptionnels :

### Mini-camps d'été :

Chaque été nous proposons des mini-camps en camping. Ils se déroulent généralement à 2 heures maximum du centre de loisirs et durent 4 jours. C'est une expérience enrichissante qui répond à plusieurs besoins dans le développement des enfants. Les objectifs sont les suivants :

- **Développement de l'autonomie et de la confiance en soi.**

Les enfants vivent leur première expérience sans leurs parents, ils apprennent à se débrouiller seul : monter leur tente, prendre soin de leurs affaires. Ils développent de nouvelles compétences dans les activités qu'ils réalisent et participe à leur confiance en soi.

- **Vivre-ensemble.**

Les enfants apprennent à vivre en groupe, ils développent leur sociabilité. Ils participent aux tâches quotidiennes comme faire à manger, faire la vaisselle, nettoyer les tables. Ils établissent un règlement qui permet de favoriser la tolérance et le respect de l'autre.

- **Découverte de nouveaux horizons.**

Les camps permettent d'apprendre à vivre dans un espace différent du quotidien en proposant une autre façon de vivre. Cela peut être un dépassement de soi. Ils permettent de découvrir de nouvelles passions et d'élargir son horizon en participant à de nouvelles activités variées : accrobranche, poney, zoo, kayak, paddle.

A la fin du séjour, nous proposons aux enfants de remplir un questionnaire afin d'évaluer les points qui ont fonctionné et les points à améliorer.

Questionnaire de satisfaction	
Le thème	
Le Camping	
Les activités	
La nourriture	
Les animateurs	
Sécurité	
Ambiance générale	

## Soirée :

Pendant les vacances d'été, plusieurs soirées sont proposées pour les 6-12 ans. Les enfants s'inscrivent pour un nombre limité de 12 places.

Chaque soirée a son thème et est animée par deux animateurs. La soirée se déroule en deux parties :

1. Préparation et temps de repas avec les enfants.
2. Activité ou grand jeu sur le thème de la soirée.

L'objectif de la soirée est de permettre aux enfants de développer leurs compétences en cuisine, à manger équilibré. Elle permet aussi grâce aux jeux proposés de développer la cohésion de groupe et le partage.

## Nuitée :

Nous proposons une fois dans l'été une nuitée pour les enfants de maternelles qui se déroule au pôle enfance. Deux animateurs animent cette nuitée. Les enfants mangent dans le pôle enfance, prennent leur douche, et participent à une petite veillée avant de dormir en tente dans l'espace enherbé de la cour. Le nombre de place est limité à 8.

## Le thème :

Les activités sont déclinées grâce au thème du projet pédagogique. Les animateurs s'appuient sur les objectifs à réaliser. Lors des vacances, des thèmes différents sont donnés. Les activités doivent être en lien avec celles-ci et doivent répondre aux objectifs demandés.

Lors des vacances d'été, chaque semaine correspond à un thème. Cela permet de diversifier les activités et de les décliner de manière plus ciblée. Ils sont proposés par les animateurs lors de réunion ou en concertation avec les enfants.



## Projet des animateurs :

Chaque animateur propose un projet à l'année sur un thème spécifique. Il permet d'approfondir des sujets en développant les connaissances des enfants. Il permet d'établir une continuité dans le temps et donne sens une fois le projet réalisé. Les enfants sont eux même le moteur du projet.

Les projets ont des objectifs bien définis et se clôturent par un temps fort.

## Le rôle du directeur :

---

1. Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif :
  - Il connaît les organisateurs potentiels d'ACM et sait repérer leurs valeurs éducatives.
  - Il sait définir ses propres valeurs éducatives en lien avec l'éducation populaire.
  
2. Elaborer un projet pédagogique en référence au projet éducatif :
  - Le directeur connaît la notion de projet éducatif, pédagogique et projet d'animation.
  - Il sait formuler et identifier les objectifs pédagogiques pour qu'ils soient en lien avec le projet éducatif.
  - Il sait poser des critères d'évaluation, que ceux-ci soient en lien avec les objectifs pédagogiques de son projet avec des indicateurs pertinents.
  
3. Diriger les personnels :
  - Le directeur connaît les 6 fonctions de l'animateur.
  - Il sait observer et évaluer une animation.
  - Il sait créer la dynamique d'équipe.
  - Il sait et doit faire respecter la loi.
  
4. Assurer la gestion de l'accueil :
  - Le directeur connaît la législation propre aux ACM.
  - Il sait analyser une situation, une action afin d'évaluer des dangers potentiels.
  - Il sait élaborer des menus en respectant les besoins nutritionnels des mineurs accueillis sur son ACM et ceux des adultes.
  - Le directeur doit se former sur les normes d'hygiène HACCP (conservation des aliments, transfert des aliments, distribution des aliments, cuisson des aliments).
  
5. Développer la communication :
  - Il sait rédiger un bilan du séjour, qualitatif, quantitatif et financier destiné à l'organisateur.
  - Il sait rédiger des documents de présentation de son séjour (familles, presse locale, radios locales).
  - Il sait informer, prévenir, écrire en cas de besoin aux autorités (police, gendarmerie, JS, ASE, services de secours).
  - Il connaît le cadre réglementaire des activités sportives à risque, des transports et il s'assure de la bonne mise en pratique de ces prestataires.

## Le rôle et mission des animateurs :

---

### Rôle et fonctionnement de l'équipe d'animation :

L'animateur a sous sa responsabilité un certain nombre de mineurs. Il a un rôle de co-éducation en continuité avec les parents et l'école. Il a pour mission de répondre à **6 fonctions** :

- Il assure la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés.
- Il applique le projet pédagogique en relation avec le projet éducatif, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
- Il encadre leur vie quotidienne et les activités.
- Il construit une relation individuelle et/ou collective de qualité avec les enfants et les adolescents.
- Il accompagne les enfants et les adolescents dans la réalisation de leurs projets.
- Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les jeunes, les familles et les autres membres de l'équipe d'encadrement.

Il est important que les animateurs soient cohérents dans la pratique de leur travail. C'est pourquoi ils doivent respecter le projet pédagogique, écrit par la direction et complété par l'équipe d'animation. Pour un bon fonctionnement de celui-ci, une réunion hebdomadaire est organisée. Elle permet de :

- Partager des informations sur les besoins des enfants.
- Echanger sur des difficultés rencontrées (enfants, parents, activités...).
- Coordonner et planifier les activités proposées aux enfants.
- Faire les bilans (Vacances scolaires, mini-camps, week-ends spéciaux).
- Les saisonniers sont inclus dans l'organisation de l'équipe et sont sélectionnés en entretien en fonction de leur diplôme et de leurs compétences.
- Les animateurs ont un temps de pause obligatoire de 20 minutes toutes les 6h. Ces temps de pause se font généralement après manger lors du temps de repos et temps calme. Un enfant ou groupe d'enfant ne reste jamais seul sans la surveillance d'un adulte.

### Compétences et savoir-faire :

#### Sécurité physique et affective des enfants :

Chaque animateur doit être capable de :

- Se mettre à la place de l'enfant. Comprendre ses émotions. Faire preuve d'empathie.
- Faire preuve de réceptivité et interpréter les indices. (Isolement, fatigue, blessure, harcèlement, maltraitance...).
- Assurer la sécurité physique et émotionnelle.
- Répondre aux besoins d'attention par de la disponibilité (émotionnelle).
- Rassurer l'enfant et lui proposer son objet transitionnel (doudou) si besoin.
- Respecter les besoins fondamentaux des enfants.
- Adapter les espaces (sécurité, confort...)
- Les animateurs peuvent mettre en place des méthodes : relaxation, proposer de s'isoler (coin calme), organiser des temps de parole, favoriser les activités/jeux collectifs afin de développer la cohésion.

### **Disponibilité avec les parents :**

Chaque animateur doit être capable de :

- Faire parvenir les transmissions des enfants.
- Permettre une proximité : être à l'écoute, rester disponible pour des questions.
- Comprendre les besoins en lien avec leur situation familiale.
- Solliciter les parents dans la vie du pôle enfance pour des projets, sorties.

### **Connaissances :**

- Connaître le développement psychomoteur de l'enfant.
- Connaître les gestes d'urgence et premiers secours.
- Connaître les procédures d'évacuation et de confinement.
- Connaître la réglementation en vigueur des ACM.
- Connaître son public.
- Connaître les principaux droits de l'enfant.
- Connaître les effectifs de la journée.

### **Qualités :**

- Être capable de se remettre en question sur sa pratique professionnelle.
- Être capable d'adaptabilité et de souplesse.
- Être capable de s'intégrer dans une équipe.
- Être rigoureux.
- Savoir prendre des initiatives.
- Être patient et à l'écoute.

### **Interdits des animateurs :**

Les animateurs sont soumis à des interdits afin de garantir la sécurité, le bien-être des enfants et le respect de la loi :

- Il est interdit de fumer en présence des enfants.
- Il est interdit d'être sous l'empire de la drogue ou de l'alcool, avant ou pendant les heures de travail.
- Il est interdit de faire subir aux enfants des sévices corporels ou des humiliations.
- Il est interdit de toucher à l'intimité de l'enfant.
- Il est interdit d'être en retard ou absent sans justificatif.
- Il est interdit de ne pas respecter le secret professionnel.
- Il est interdit de posséder ou diffuser des photos d'enfants dans un cadre personnel.

Outre les interdits, les animateurs ont aussi le devoir d'assurer la santé et la sécurité des enfants.

## Santé :

---

Les animateurs permanents sont désignés à administrer les médicaments sur ordonnance en cas de besoin. Un registre de soin est mis à disposition. Un tableau avec le nom de chaque enfant concerné ainsi que le médicament à administrer par jour sera réalisé afin que n'importe quel animateur puisse reprendre le suivi. Lors de sorties extérieures ou de séjour en camp, un animateur est désigné AS (assistant sanitaire).

- Les médicaments et ordonnances seront réceptionnés et vérifiés avant ou le jour du départ du séjour par l'AS.

**La « bobologie »** : les trousse de secours sont à disposition au pôle enfance ou lors de chaque sortie réalisée ainsi qu'une fiche de suivi et fiches sanitaires des enfants.

- La direction se permettra d'appeler le 15 ou le 18 si l'état de santé d'un enfant nécessite une hospitalisation.

**En cas d'accident**, une déclaration d'accident sera écrite suivant les informations de l'accident et de la structure. La déclaration est à envoyer dans les 48 heures à la SDJES (Service Départemental à la jeunesse à l'Engagement et au Sport).

**Les TIACS** (Toxi Infection Alimentaire Collective) : nous veillons à respecter les normes d'hygiène. En cas de suspicion, nous procéderons de la manière suivante :

- Nous appellerons le médecin ou service de secours le plus proche.
- Nous conserverons les restes de cuisine (aliment témoin).
- Nous préviendrons la SDJES, DDPP et ARS.

## Sécurité :

---

### Incendie :

Nous réalisons à l'année deux exercices incendie. Nous ne prévenons pas les enfants à l'avance afin de pouvoir mieux s'entraîner. Les animateurs et directeur(s) ont chacun leur rôle. Ces exercices sont obligatoires et primordiaux afin de développer des réflexes en cas d'incendie.

### Bâtiment :

Le bâtiment du pôle enfance répond aux normes de la PMI (service de Protection Maternelle Infantile).

Le portail est fermé aux heures d'activité de 9h45 à 16h30.

### Points de forte vigilance :

Certains points sont essentiels pour garantir une bonne communication et sécurité.

- Les animateurs connaissent leurs effectifs et comptent régulièrement les enfants.
- Un rappel des règles de sécurité est fait aux enfants.

- Lors du départ d'un enfant, nous veillons à ce que ce soit les tuteurs légaux ou les personnes « autorisées » sur la fiche sanitaire qui viennent chercher l'enfant. Sans quoi l'enfant ne pourra pas partir, sauf accord des parents écrit.
- En cas d'accident ou évènement grave, les animateurs informent la hiérarchie.
- Les transmissions de la journée sont écrites dans un cahier.
- La direction doit signaler aux autorités compétentes les cas de maltraitance ou de négligence dont un enfant peut être victime.

## Déroulement d'une journée extrascolaire (mercredi et vacances) :

<b>7h00 – 9h30</b>	<b>Accueil parents/enfants</b>	Transmission des parents, pointage des enfants. Lavage de mains. Activités libres.
<b>9h30 – 9h45</b>	<b>Rangement</b>	Nous diffusons une musique du rangement pour faciliter ce temps de transition.
<b>9h45 – 10h00</b>	<b>Rassemblement</b>	Les maternelles se regroupent en coin calme et les primaires dans leur salle d'activité afin de réaliser un tour de parole sur l'humeur du jour. C'est un moment d'échange qui permet à chacun de s'exprimer. Les activités de la journée sont annoncées.
<b>10h00 – 11h50</b>	<b>Temps d'activité encadrée</b>	Il peut y'avoir plusieurs choix d'activité. Les enfants choisissent ce qu'ils préfèrent.
<b>11h00 – 12h00</b>	<b>Activités secondaires</b>	Les enfants inscrits au temps de regroupement participent à la danse.
<b>11h50 – 12h00</b>	<b>Rangement</b>	Musique du rangement puis un tour aux toilettes et lavage de mains avant le passage à la cantine. Les enfants se rangent par deux.
<b>12h00 – 13h00</b>	<b>Repas</b>	Les enfants sont installés entre maternelles et primaires afin de responsabiliser les plus grands. Les animateurs servent le repas et restent disponibles pour aider les enfants.
<b>13h00 – 13h45</b>	<b>Temps calme – temps de repos</b>	Les maternelles : repos dans la salle de sieste. Les primaires : temps calme dans la salle de motricité. Ils peuvent prendre un doudou, un livre, une histoire audio ou des jeux silencieux.
<b>13h45-16h00</b>	<b>Activités encadrées</b>	Les primaires sont en activités avec les animateurs. Les maternels réveillés du temps de repos sont en activité avec leur animateur.
<b>16h00</b>	<b>Goûter</b>	Les enfants se lavent les mains et s'installent avec leur gourde d'eau. Le goûter est donné par les animateurs. Ils nettoient et rangent leur place.
<b>16h30-19h00</b>	<b>Accueil des parents – jeux libres</b>	Transmissions aux parents et pointage des enfants.

## Déroulement du temps périscolaire :

---

### Le matin :

1. 7h00 – 8h30 Accueil des enfants. Dès leur arrivée, les enfants sont pointés sur le logiciel de pointage.	2. Les enfants se lavent les mains en arrivant.
3. Temps d'activité libre ou activité encadrée. Les enfants des deux écoles sont mélangés.	4. 8h30 – Départ des enfants dans les deux écoles.

### Le soir :

1. 16h30 – Accueil des enfants des deux écoles.	2. Les enfants se lavent les mains en arrivant.
3. Le goûter et donné, parfois avec l'aide des enfants.	4. Les enfants nettoient leur place puis désignation des volontaires pour laver les gobelets.
5. <i>(Avoir sa gourde).</i>	6. Passage des maternelles aux toilettes. Lavage de mains pour tout le monde.
7. Aide aux devoirs ou temps libre, à l'intérieur et/ou dans la cour.	8. 19h15 – fermeture du périscolaire. Dès leur départ, les enfants sont pointés sur le logiciel de pointage.

## Aide aux devoirs :

Nous proposons tous les soirs de l'aide aux devoirs. Pour se faire :

1. Nous demandons en début d'année si les parents souhaitent que leurs enfants fassent leurs devoirs au périscolaire. (oui/non + jours concernés ou si l'enfant le souhaite).
2. Après le goûter, les enfants s'installent au coin bureau ou dans la cantine.
3. Un animateur ou bénévole encadre ce temps de 17h00 à 18h00.
4. Procédé : Faire réaliser les devoirs et les interroger s'il y'a des leçons et poésies à apprendre. Faire la lecture aux enfants et aider à la compréhension des exercices.
5. Objectifs : développer l'autonomie, le travail d'équipe et l'entraide.

## Hygiène :

---

### Hygiène alimentaire :

Après chaque goûter les enfants nettoient leur place avec une lavette mise à disposition. Ils jettent également leurs déchets dans les poubelles qui correspondent. Des affiches sont disposées au-dessus des poubelles et un rappel est fait avant la fin de chaque goûter.

Les enfants volontaires participent également à la vaisselle après le goûter. Un roulement est réalisé tous les jours avec un primaire qui lave les gobelets et un maternel qui les essuie.

Mercredis et vacances : Lors du temps de cantine, à la fin du repas, les enfants rassemblent leurs assiettes et verres. Également, ils peuvent participer à la collecte des emballages.

### Hygiène corporelle :

Un rappel du passage aux toilettes est régulièrement fait aux maternelles. Le passage aux toilettes est recommandé avant chaque repas ou sortie. Le lavage de mains s'ensuit.

Lors d'un accident de selles ou d'urine d'un enfant nous le nettoyons et nous le changeons dans les toilettes PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Nous avons la possibilité de prêter des vêtements lorsque l'enfant n'en a pas en rechange. Nous lavons l'enfant si besoin.

Nous accueillons les enfants qui ne sont pas propres dès lors qu'ils sont scolarisés. L'enfant doit avoir dans son sac un paquet de couches fournit par les parents.

Nous apportons une vigilance aux enfants encoprétique et énurétiques.

Il y'a dans les toilettes des maternelles un réducteur mit à disposition.

Les enfants se lavent les mains avant chaque repas (cantine et goûter). Nous veillons à ce qu'ils se lavent correctement les mains. Des affiches sur le procédé sont affichées afin de faciliter l'apprentissage des plus petits.

## Temps de repos et temps calme :

---

Afin de respecter l'équilibre et le rythme des enfants, un temps de repos est obligatoire pour les maternelles ainsi qu'un temps calme pour les primaires.

### Temps de repos :

Les maternelles ont un temps de repos obligatoire de 45 minutes. Il se déroule de 13h30 à 14h15. Les enfants qui ne dorment pas vont ensuite en activité. Les enfants sont allongés dans la salle de sieste dans un lit individuel. Ils peuvent apporter leur sac de couchage et leur doudou. Ils sont levés à partir de 15h45.

## Temps calme :

Les primaires réalisent un temps calme dans la salle de motricité après le repas. Ils s'allongent ou s'assoient et peuvent se reposer. Ils peuvent prendre un livre ou une peluche. Ce moment dure 30 minutes, il nous permet de faire des jeux calmes, raconter une histoire ou écouter une histoire audio.

## Environnement :

---

### Les locaux :

Le pôle enfance a été construit en 2015. Il comporte différents espaces :

**Le hall** : Ce lieu n'est autorisé qu'aux adultes durant l'accueil des parents, pour faciliter les transmissions et permettre leur discrétion. Les enfants y rangent leur manteaux et sacs.

**Des toilettes** : Ce lieu est non mixte. Il comporte pour filles et garçons 1 toilettes pour maternelles et 2 pour primaires. Il y'a également des toilettes PMR/adultes.

**Une salle de motricité** : Elle est commune à l'école publique. Elle comporte différents jeux et modules de motricité ainsi qu'un toboggan.

**Un restaurant scolaire.**

**Une salle de sieste** : Elle est commune à l'école publique et communique avec le bureau de la direction.

**Deux salles d'activité :**

Les mercredis et vacances scolaires, les maternelles et primaires ont chacun leur salle. Elles sont toutes deux communicantes, séparées par deux portes coulissantes. Une fois ouvertes il n'y a plus qu'une salle.

Elles disposent toutes deux :

- **D'un coin calme** ou les enfants peuvent s'isoler pour lire ou se reposer.
- **Un espace jeux de construction** : Kappla, Légo Duplo, playmobiles...
- **Des espaces jeu d'imitation** : marchande, bricoleur, poupées.
- **Des espaces libres** pour des jeux de cartes, jeux de société...

La salle primaire dispose **d'un coin bureau** ou il y'a des ordinateurs.

**Une kitchenette** : Cette salle est réservée aux animateurs. Nous y disposons le goûter et la vaisselle. Les enfants sont autorisés à y'entrer avec l'accord et la surveillance de l'adulte.

**Une cour** : Elle comporte deux locaux de rangement. Un bac à sable, des jeux thermocollés, des vélos, des plots, des ballons, des cages de foot, etc...

## Extérieur :

**A l'extérieur** de la structure, les enfants profitent également du :

- parc ty parez    - city stade    - plateau sportif
- terrain de foot    - la forêt.

## Objectifs :

---

Les enfants évoluent continuellement ensemble. Il est de notre devoir de favoriser au mieux cette évolution en proposant des espaces et des objectifs adaptés qui correspondent à leur rythme et leurs besoins.

### **1. L'autonomie et la responsabilité :**

- Proposer des espaces de jeux collectifs. : Créer des projets de « groupe ».
- Proposer du matériel et des espaces individuels.
- Proposer des jeux de coopération.
- Mettre en place des tours de parole.
- Donner un rôle aux enfants. (Tutorat).

### **2. Expression et communication des émotions :**

- Apprendre à identifier et nommer ses émotions. (Le banc des conflits, ballons des émotions).
- Apprendre à être médiateur, développer des compétences de gestions de conflit.
- Apprendre à s'accepter, s'écouter et s'aimer, l'estime de soi.
- Favoriser l'empathie et la compréhension des émotions des autres.

### **3. Le respect et acceptation des différences :**

- Sensibiliser au Handicap. (Proposer des activités en se mettant à la place d'un handicap, tours de parole. Création d'un jeu de l'oie, feuille déchirée etc..)
- Comprendre et accepter les différences. (Thématiques par période → but informatif).
- Apprendre aux enfants à reconnaître une situation de harcèlement.
- Apprendre l'inclusion pour tous. (Tour de parole, pour être choisi pour un sport ou jeu : chou-fleur...)

### **4. Le bien-être physique et mental :**

- Favoriser la détente et la relaxation. (Etirements, temps calmes.)
- Développer le plaisir de pratiquer une activité physique. (Proposer de nouvelles activités, de nouveaux sports avec intervenant, laisser le choix aux enfants de proposer de nouveaux jeux...)
- Sensibiliser à l'importance d'une alimentation équilibrée et d'une bonne hydratation. (Semaine du goût, jeux à thème).

## 5. Le développement durable :

- Mettre en place des activités de sensibilisation. (Le jeu du tri, balade dans la nature...).
- Reconnaître les types de déchets. (Décorer les poubelles, création d'affichage...).
- Apprendre à recycler, réutiliser. (Collecter des bouchons, cartons, emballages...).
- Mettre en place des journées à thème.

## Les règles de vie :

Les règles de vie permettent de définir les droits, devoirs et interdits de chacun. Elles participent au vivre ensemble et au respect de tous. Elles sont réalisées avec les enfants lors d'un temps d'échange. Cela permet aux enfants d'exprimer leur point de vue et d'être au centre de ces règles.

Ainsi nous avons établi les règles communes, les règles extérieures et les sanctions. Un point « rappel des règles » est fait avec les enfants quand cela est nécessaire.

Chaque règle non respectée sera réparée par l'enfant et non punie. L'animateur est à l'écoute et permet à l'enfant de s'exprimer sur ce qu'il a fait.

- En cas de perte ou de vol, tout objet personnel venant de la maison n'est pas sous notre responsabilité.

Les règles sont également respectées par les animateurs.

**LES REGLES EXTERIEURES**

- #1 Je fais du velo assis
- #2 Je range les jeux que je prends
- #3 Je roule sur l' espace bitume
- #4 Je joue dans le bac a sable si on me donne l' autorisation
- #5 Je respecte le materiel, les camarades et les adultes
- #6 Je me refere a un adulte en cas de conflits
- #7 Je laisse le grillage et les barrieres tranquilles

**LES REGLES**

- #1 Je respecte le materiel, les locaux, les consignes
- #2 Je dois circuler en marchant et avec mes chaussures
- #3 Je range les jeux que j ai pris
- #4 Je vais voir un adulte quand je ne peux pas regler un conflit
- #5 Je respecte les camarades, les adultes et les regles
- #6 Je previens l' adulte quand je quitte une piece
- #7 Je respecte l' intimité de mes caramades

**NOTRE ECHELLE DE SANCTIONS**

- #1 Rappel Oral
- #2 Pause en retrait du groupe (se recentrer, fermer les yeux)
- #3 Faire une fiche de reflexion
- #4 Bureau de la direction
- #5 Exclusion

# Mesures envisagées pour les enfants porteurs de handicap :

---

## Cadre légal et règlementaire :

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances : Elle pose le principe d'inclusion des personnes handicapées dans tous les domaines de la société, y compris les loisirs.

En tant qu'établissement recevant du public (ERP), un centre de loisirs doit être en conformité avec les normes d'accessibilité qu'elles soient d'accès, de circulation et d'information.

## Le PAI : (Projet d'Accueil Individualisé)

Il permet de mettre en place les aménagements spécifiques au besoin de l'enfant. Certains horaires, activités, organisation des actions de soin peuvent être aménagés.

L'élaboration d'un PAI se fait en amont avec l'accord de la famille. Nous discutons des besoins de l'enfant et comment aménager au mieux pour son confort.

## Pour les adultes :

Nous sommes formés et sensibilisés à l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap. En ayant conscience de tous les types de handicap, nous apprenons à adapter nos techniques d'animation.

Nous collaborons avec le « Pôle Ressources Handicap 56 » qui a pour mission d'accompagner l'inclusion des enfants en situation de handicap de 0 à 17 ans auprès des familles et des ACM. Il nous accompagne sur des journées spécifiques où nous prenons le temps d'échanger. Il propose également des après-midi « café pédagogique » qui met en relation les accueils de loisirs et les parents.

## Pour les enfants :

Des aménagements spécifiques sont pensés afin de garantir l'inclusion de l'enfant en situation de handicap : matériel, consigne et règles de jeux adaptées.

Nous avons la possibilité d'emprunter avec le PRH 56 des « malles » spécifiques, que nous mettons au service des enfants, la malle Anatole ou la malle sensorielle : fidget, livres en braille, jeux de clochettes, casque anti-bruit, tente « fresh and black ».

Nous avons également une colonne d'eau lumineuse. Elle apporte des stimulations sensorielles, et participe au bien-être émotionnel qui sont bénéfiques selon les besoins de l'enfant.

Nous souhaitons mettre en place des actions de sensibilisation au handicap pour développer les connaissances et l'ouverture d'esprit des enfants. Nous accordons une vigilance particulière aux comportements des enfants vis-à-vis des enfants en situation de handicap.

L'accueil se fera dans la limite des capacités de l'accueil de loisirs (aménagement des locaux, formation des animateurs...etc).

## Budget annuel :

---

Le budget annuel est de 8000€ et est établi sur l'année civile.

Les investissements se font sur demande auprès de la DGS.

Sorties/ Intervenants/ activités	Transports	Pharmacie	Alimentation / Goûters	Matériel	Investissement
2800€	1700€	100€	2500€	900€	

# Expression et communication des émotions

Les enfants expriment leurs difficultés

Les enfants expriment leurs réussites

Les conflits des enfants sont moins fréquents

Les enfants se confient à l'adulte

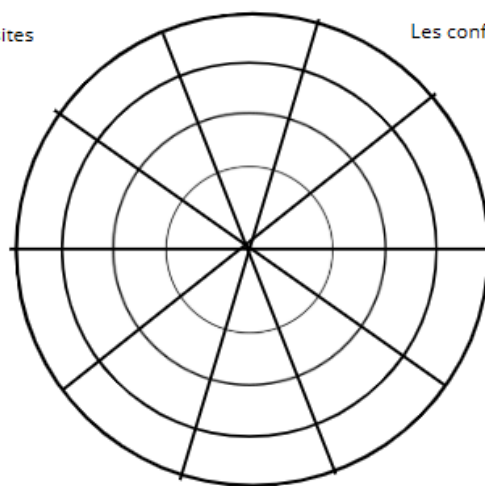
Les enfants expriment leurs émotions et besoins liés à ceux-ci

Ils sollicitent les adultes pour régler les conflits

Des tours de parole sont réalisés

Les enfants comprennent les émotions des autres

Les enfants s'expriment de différentes manières : dessin, orale, gestuelle



Les enfants sont médiateurs

# Autonomie et responsabilité

Les enfants réalisent des projets de groupe

Les enfants ont des projets

Les enfants participent au rangement de l'activité

Les enfants sont autonomes dans les tâches quotidiennes

Les enfants s'entraident

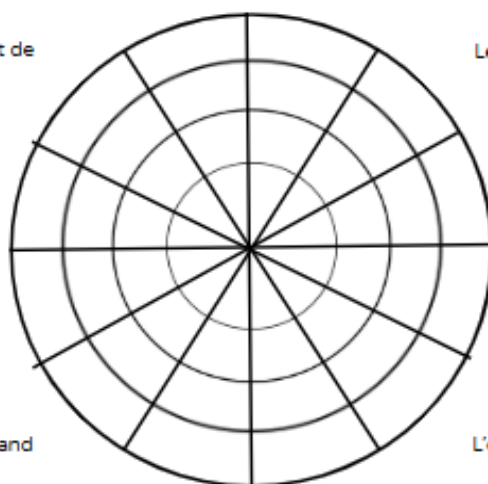
Les enfants parlent spontanément

Les enfants jouent ensemble en dehors des temps d'animation

Les enfants prennent des initiatives

Les enfants posent des questions quand ils ne savent pas

L'enfant choisit l'activité qu'il veut faire



Les enfants participent à l'élaboration des activités

Les enfants savent réaliser une activité seul

# Respect et acceptation des différences

Aucun enfant n'est à l'écart du groupe

Les enfants se respectent : intimité, politesse etc...

Les enfants savent reconnaître les difficultés des autres

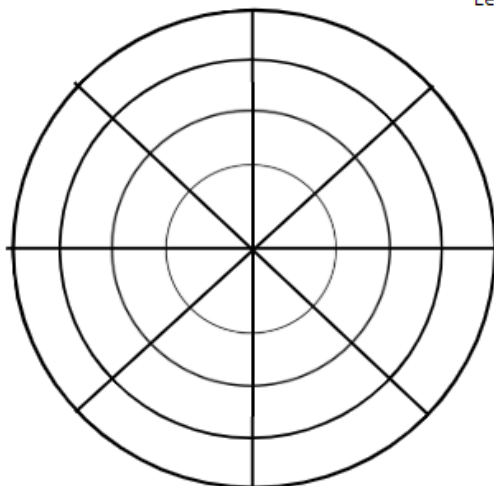
Les enfants manifestent de l'empathie envers leur camarade

Les enfants communiquent dans le respect

L'enfant défend son camarade victime de moquerie ou d'exclusion

Les enfants se mélangent entre eux

Les enfants montrent une ouverture d'esprit vis à vis d'un camarade différent



# Bien-être physique et mental

Les enfants participent à des activités sportives

Les enfants comprennent l'importance du sport sur la santé

Les enfants comprennent l'importance d'une nourriture saine et d'une bonne hydratation pour la santé

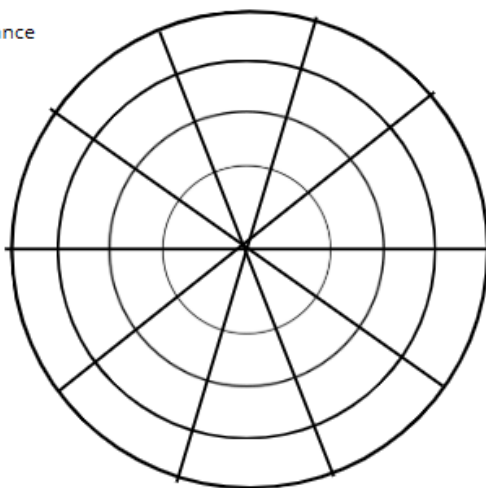
Les enfants comprennent l'importance du sommeil et du repos pour la santé

Les enfants ont confiance en eux

Les enfants sont capables de se calmer seuls

Les enfants boivent régulièrement de l'eau

Les enfants entretiennent de bonnes relations avec leurs animateurs



Les enfants entretiennent de bonnes relations avec leurs camarades

# Le vivre-ensemble

Les enfants circulent en marchant

Les enfants respectent les règles du vélo dans la cour

Les enfants circulent avec leurs chaussures

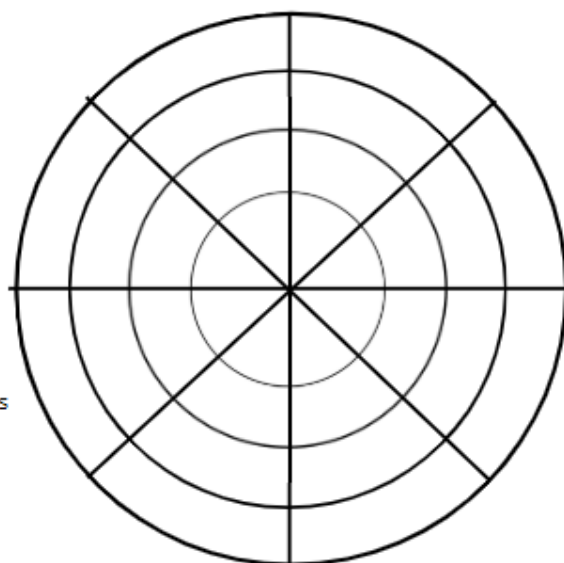
Les enfants respectent l'espace enherbé de la cour

Les enfants rangent les jeux qu'ils ont pris

Les enfants ne montent pas sur les grilles et barrières de la cour

Les enfants préviennent un adulte quand ils quittent une pièce

Les enfants respectent le matériel, les locaux et les consignes



# Développement durable

Les enfants comprennent l'impact de leurs actions quotidiennes sur l'environnement

Les enfants savent reconnaître les différents types de déchets et à quelle poubelle ils correspondent

Les enfants ne gaspillent pas l'eau

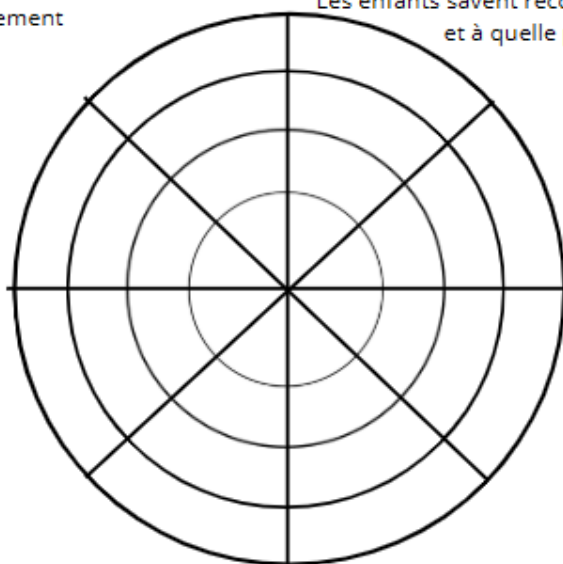
Les enfants comprennent la notion de recyclage et de réduction des déchets

Les enfants ne gaspillent pas la nourriture

Les enfants utilisent du matériel recyclé pour leurs activités

Les enfants jettent leurs déchets à la poubelle

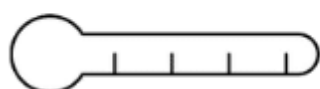
Les enfants connaissent les fruits et légumes de saison



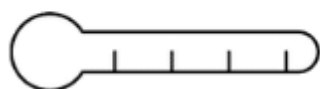
# Communication dans les milieux sociaux de l'enfant

## Communication avec les familles

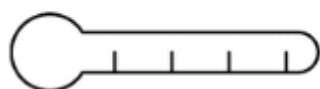
Les parents sont sollicités lors des activités ou sorties



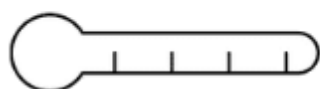
L'accueil de loisirs met en place des méthodes de communication avec les parents



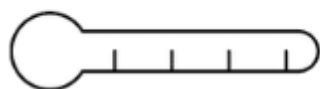
Les animateurs prennent le temps d'échanger avec les parents



Les parents expriment leur point de vue

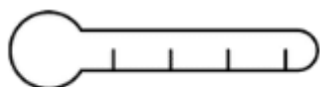


Les parents expriment leurs idées

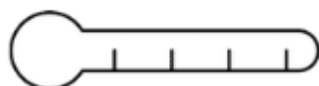


## Communication avec les écoles

L'accueil de loisirs met en place des moyens de communication avec les écoles

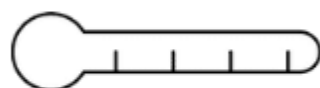


Des actions sont mises en place dans la continuité éducative des enfants

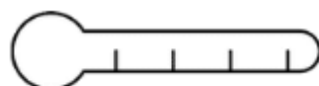


## Communication avec les accueils de loisirs

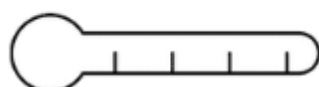
L'accueil de loisirs renforce les échanges entre les ALSH



L'accueil de loisirs réalise des intercommunalités

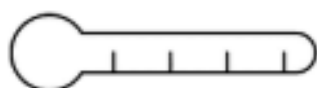


Les ALSH réalisent des projets communs



# Animateurs : connaissance de l'environnement

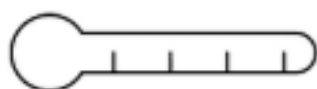
Les animateurs connaissent les besoins de chaque enfant



Les animateurs connaissent l'effectif et tranches d'âge de leur groupe



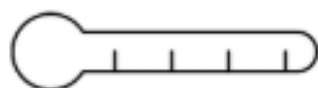
Les animateurs savent adapter leurs activités en fonction du public



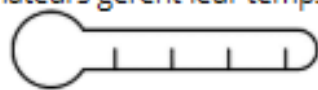
Les animateurs s'adaptent aux changements



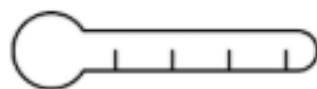
Les animateurs préparent leurs activités en amont



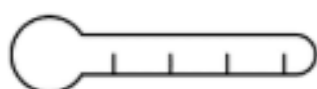
Les animateurs gèrent leur temps d'activité



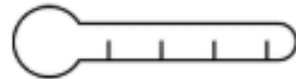
Les animateurs connaissent le déroulement d'une journée type



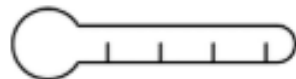
Les animateurs assurent la sécurité physique et affective des enfants



Les animateurs comprennent les besoins des familles



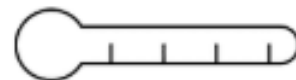
Les animateurs connaissent le développement psychomoteur des enfants



Les animateurs savent être patient et à l'écoute



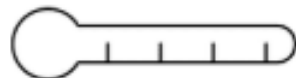
Les animateurs savent prendre des initiatives



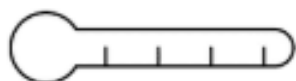
Les animateurs réalisent des formations tout au long de l'année



Les animateurs réalisent des formations pour accueillir les enfants en situation de handicap



Les animateurs échangent sur leurs difficultés à la hiérarchie



Les animateurs échangent sur leurs réussites à la hiérarchie

